

Commune De Mus, Conseil Municipal, Séance Du 04 septembre 2023

Date de la convocation : 29 aout 2023
Nombre de conseillers en exercice : 15

Le lundi 4 septembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, dument convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Madame Solenne BAYLE GOUTORBE est nommée secrétaire de séance et il est procédé à l'appel nominal des élus :

Etaient présents :

Madame Armelle GROSJEAN, 1^{ère} Adjointe, Solenne BAYLE GOUTORBE, 2^{ème} Adjointe, M. Philippe CABOT, 3^{ème} Adjoint.

Mesdames et Messieurs Yaëlle BECHARD, Irène BERNACCHIA, Jean-Louis BLANC, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Ghislain MARCANT, Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

Le quorum est atteint avec 10 conseillers présents

Étaient excusés :

Madame Corinne ORTEGA DOREY qui a donné pouvoir à Madame Yaëlle BECHARD.

Monsieur Patrick FAMEL, qui a donné pouvoir à Madame Armelle GROSJEAN.

Étaient absents : Madame Emilie GACHON CARRETTE, Madame Magali RABANIT, Monsieur Philippe POUJOL.

Monsieur Patrick BENEZECH rappelle que le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2023 a été adressé à tous les membres du Conseil municipal.

Monsieur Jean-Louis BLANC souhaite revenir sur un point abordé en questions diverses, à savoir le choix de l'entreprise retenue pour la remise en état du toit du local attenant à la mairie. Monsieur le Maire répond qu'il apportera les réponses en fin de séance, au moment des questions diverses et propose de reprendre la séance et l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Le procès-verbal du 18 juillet 2023 n'appelant aucune autre remarque sur les points délibérés, il est approuvé par :

VOTE : POUR = 11 - CONTRE = 0 - ABSTENTION = 1 M. Jean-Louis BLANC

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Lancement de l'assistance à maitrise d'ouvrage (AMO) au projet des panneaux photovoltaïques à l'école.**
- 2. Demande de subvention au titre du fonds vert – modification du projet.**
- 3. Incorporation dans le domaine public communal de la voirie du lotissement les Cigales.**
- 4. Proposition d'acquisition de parcelles propriétés de M. DEMAISON.**
- 5. Questions diverses**

LANCEMENT DE L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) AU PROJET DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES A L'ECOLE

Monsieur le Maire explique qu'à sa demande et en complément de l'audit énergétique du Cabinet FYNERGIE, la société ENERCOOP a réalisé une étude de faisabilité pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques à l'école.

Il rappelle l'urgence de ce projet compte tenu du coût de l'énergie et de la période hivernale proche. Au vu des conclusions de cette étude et afin de poursuivre le projet dans les meilleures conditions, l'école étant un établissement recevant du public (ERP) et particulièrement de jeunes enfants, il convient de se faire assister pour la maitrise d'ouvrage.

M. le Maire propose de missionner la société ENERCOOP pour une mission d'assistance générale à la maîtrise d'ouvrage (AMO) à caractère administratif, financier et technique, pour un montant de prestation s'élevant à 8250.00 € HT.

M. le Maire informe qu'une demande de subvention peut être faite auprès de l'ADEME pouvant financer jusqu'à 50 % de la dépense.

Ainsi il propose :

Coût de l'AMO : 8 250.00 €HT

Plan de financement :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
AMO	8 250.00	ADEME 50%	4 125.00
		Autofinancement	4 125.00
Total dépenses	8 250.00	Total recettes	8 250.00

Monsieur Jean-Louis BLANC demande si les garanties de coût des travaux sont prises.

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'adopter la proposition de M. le Maire,
- De missionner la société ENERCOOP pour l'assistance générale à la maîtrise d'ouvrage au projet d'installation de panneaux photovoltaïques à l'école, pour un montant de prestation s'élevant à 8 250.00 € HT,
- D'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférant à ce dossier.

VOTE :

POUR = 12

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – MODIFICATION DU PROJET

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe CABOT qui explique que l'étude de faisabilité réalisée par la société ENERCOOP a permis de définir des solutions concrètes d'implantation d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque sur la toiture de l'école élémentaire les amandiers.

Il détaille l'étude et suggère de retenir la proposition d'implantation n° 2 – 72 kWc avec un retour sur investissement sur 9 ans, en autoconsommation pour l'école, la mairie et la bibliothèque.

Monsieur le Maire précise que ce projet est a mené rapidement compte tenu du cout de l'énergie et des nécessités de faire des économies et de maîtriser au mieux le budget communal.

Monsieur Jean-Louis BLANC demande si le marché restera global comme présenté dans l'audit énergétique. Monsieur le Maire explique que certainement, l'installation des panneaux photovoltaïques sera un marché à part entière distinct de celui pour le remplacement des convecteurs électriques et des luminaires à l'école. Il attend à ce sujet, la confirmation de l'agence technique du Gard.

Coût des travaux :

Travaux	Estimation HT en €
Remplacement des convecteurs électriques	83 334.00
Remplacement des luminaires	10 000.00
Installation panneaux photovoltaïques (après étude de faisabilité)	94 795.00
AMO	24 500 .00
Total dépenses	212 629.00

Plan de financement :

Dépenses	Montant HT en €	Recettes	Base	Montant en €	Taux
PAC AIR/AIR	83 334,00	Etat (Fonds Vert)	119 295,00	45 332,00	38 %
Luminaires	10 000,00				
Panneaux Photovoltaïques Matériel, Etudes et AMO	119 295,00	Région Occitanie (Rénovation énergétique des bâtiments publics ERP)	93 334,00	23 333,50	17 %
		Département du Gard (excepté Etudes et AMO)	188 129,00	47 032,00	25 %
		Autofinancement		96 931,50	
Total Dépenses	212 629,00	Total Recettes		212 629,00	

Entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, décide :

- D'adopter la proposition d'implantation n° 2 telle que présentée par M. Philippe CABOT et M. le Maire,
- D'approuver le montant des travaux s'élevant à 212 629.00 € HT
- D'approuver le plan de financement modifié comme présenté ci-dessus,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents affairant à ce dossier

VOTE :
 POUR = 12
 CONTRE = 0
 ABSTENTION = 0

INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LES CIGALES

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit ici de régulariser une situation ancienne qui a débuté en 1996.

La procédure a été suivie entre 1996 et 1998 : demande des colotis, délibération et enquête publique. Mais le dossier n'a pas été mené à son terme.

Les parcelles concernées sont les parcelles cadastrées AC numéro 1, 3, 4, 5, 6 et 12 formant la voirie du lotissement les Cigales.

M. le Maire demande au conseil municipal de reprendre la procédure et de délibérer afin d'incorporer la voirie du lotissement les Cigales dans le domaine public communal.

Entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, décide :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vue le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et suivants et R 141-4 et suivants relatifs au déroulement de l'enquête publique,

Vu l'ensemble des pièces du dossier,

Considérant que les emprises à rétrocéder sont des voies privées ou espaces communs ouverts à la circulation publique dans un ensemble d'habitation et que leur rétrocession revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant le respect de l'intégralité de la procédure et l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Le conseil municipal, décide :

- D'approuver l'intégration dans le domaine public communal des parcelles cadastrées AC numéro 1, 3, 4, 5, 6 et 12 constituant l'emprise de la voie et des espaces communs du lotissement des Cigales
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier

VOTE : POUR = 12 - CONTRE = 0 - ABSTENTION = 0

PROPOSITION D'ACQUISITION DE PARCELLE PROPRIETE DE MME DEMAISON

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 11 aout dernier de Madame DEMAISON relatif à la parcelle cadastrée AE numéro 375 de 53 m² dont elle est propriétaire mais qui se trouve intégrée au jardin communal attenant au monument aux morts depuis de nombreuses années. Dans son courrier, Madame DEMAISON signale également le risque d'effondrement du mur de soutènement mitoyen avec la propriété de M. BOUVIER.

Monsieur le Maire propose de régulariser cette situation par l'acquisition à l'euro symbolique, de cette parcelle AE 375, par la commune qui prendra en charge les frais d'actes et engagera la remise en état du mur de soutènement qui menace de s'effondrer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à faire une proposition d'achat à l'euro symbolique à Mme DEMAISON pour la parcelle cadastrée AE numéro 375 de 53 m².
- Dit que si la proposition est acceptée par Mme DEMAISON, autorise M. le Maire à engager la procédure d'achat et à signer l'acte authentique.
- Dit que les frais d'actes seront à la charge de la Commune,
- Dit que le mur de soutènement mitoyen avec la propriété de M. BOUVIER sera remis en état.

VOTE : POUR = 12 - CONTRE = 0 - ABSTENTION = 0

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle la journée d'accueil des nouveaux arrivant qui aura lieu vendredi 8 septembre 2023 à 18h30, salle du conseil.
- Monsieur le Maire présente les devis reçus pour la remise en état du toit du local attenant à la mairie afin de répondre aux interrogations de Monsieur Jean-Louis BLANC. Il explique que trois entreprises ont été contactées, seules deux ont répondu. L'entreprise COLISEE et l'entreprise RAULT. Concernant le risque de conflit d'intérêt par rapport à l'entreprise RAULT, Monsieur le Maire répond que seul l'intérêt des finances communales à primer avant tout autre considération.
- Madame Armelle GROSJEAN rappelle le forum des associations qui se déroulera le samedi 9 septembre 2023 de 10h à 13 h, salle Mus Art D...
- Monsieur le Maire explique avoir rencontré Madame Valérie DUVAL-POUJOL concernant le projet de mise en valeur de la grotte des Brézines, site historique de Mus, afin de l'intégrer dans le « chemin européens des Huguenots »
- Monsieur Ghislain MARCANT propose de relancer le dossier de jumelage avec le village de SCHLAITEN en Autriche. Monsieur le Maire propose de prendre contact avec la préfecture pour connaître les formalités administratives à engager.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H45